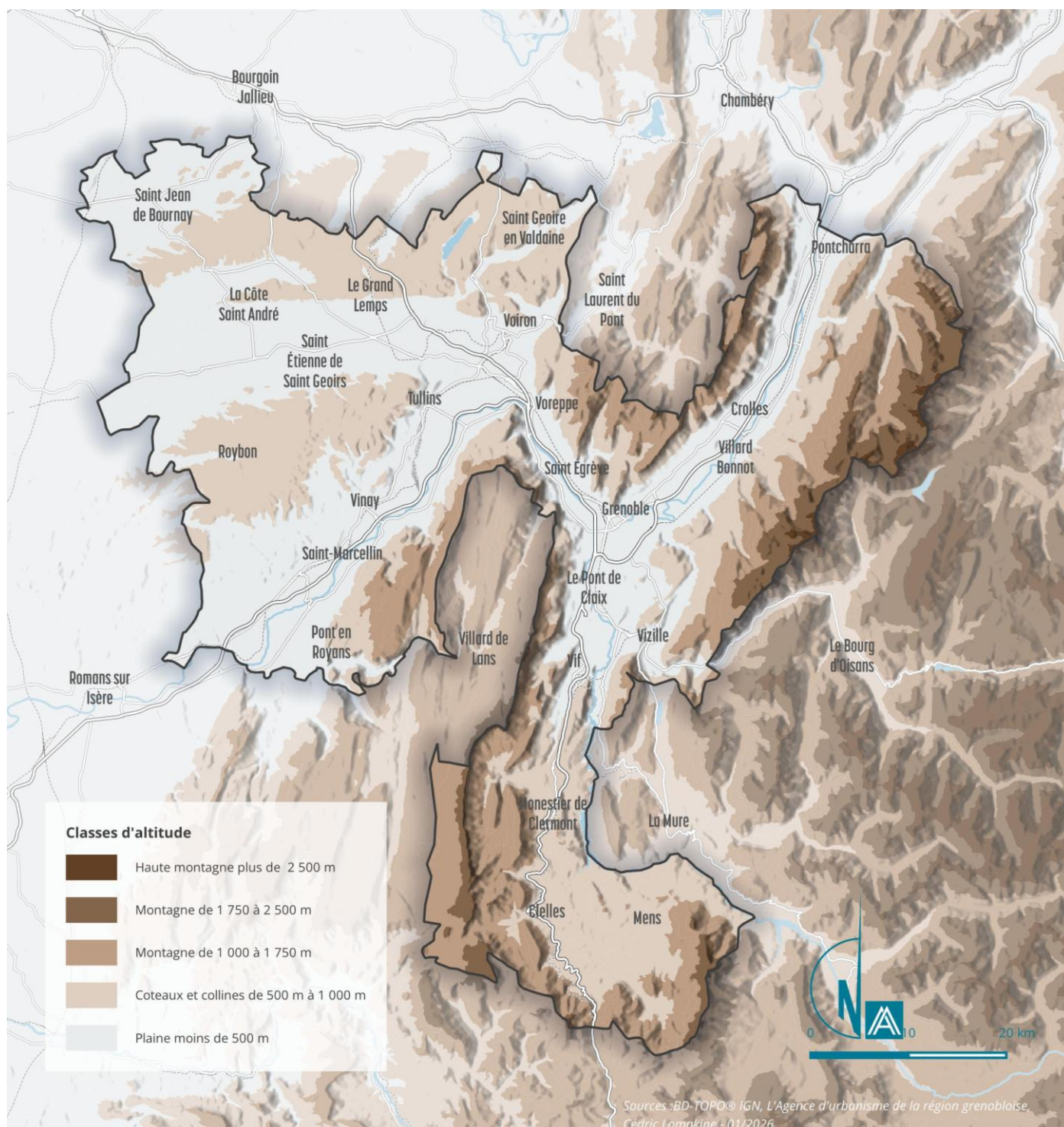


PREFIGURATION DU PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE DU SCOT DE LA GRANDE REGION DE GRENOBLE







Riches de 261 communes, les sept intercommunalités de la grande région de Grenoble conçoivent et articulent l'aménagement et le développement de leur territoire au sein d'un espace regroupant 780 000 habitants et 336 000 emplois. Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est le document qui permet d'exprimer cette vision d'ensemble. Il sert d'appui pour l'élaboration des documents de planification et de programmation en matière d'urbanisme, d'habitat et de mobilité.

Tous les six ans, un bilan permet de vérifier si les objectifs du SCoT correspondent toujours aux attentes des territoires ou s'il y a lieu de les faire évoluer. À la suite de l'évaluation réalisée en 2024, les élus de l'EP-SCoT ont décidé d'engager la révision du document élaboré en 2012, afin de mieux prendre en compte le nouveau contexte économique, démographique, social et environnemental.

Le projet d'aménagement stratégique expose :

- la raison d'être de notre SCoT, un accompagnateur des changements,
- notre priorité, faire de la santé humaine et des écosystèmes le moteur de nos dynamiques territoriales,
- les axes stratégiques définissant le cap que nous nous sommes fixé à horizon 2050,
- la manière dont nous souhaitons construire nos trajectoires territoriales afin d'atteindre ce cap,
- nos conditions de réussite, vers de nouvelles formes de solidarité et de coopération territoriale.

L'avenir des sept intercommunalités ne s'inscrit pas exclusivement dans le périmètre institutionnel de la grande région de Grenoble. Il doit être pensé en lien avec les territoires voisins : Chartreuse, Vercors, Oisans, Matheysine, sillon alpin, Rovaltain, espace rhodanien, aire gapençaise... Certains enjeux s'appréhendent dans un cadre géographique qui s'exonère des limites administratives. Dans les pages qui suivent, le vaste ensemble du sud du département dans lequel s'inscrivent les sept intercommunalités de la grande région de Grenoble, mais aussi les espaces adjacents, est dénommé *sud Isère*.

Les sept intercommunalités constituant la grande région de Grenoble :

Bièvre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Bièvre
ISÈRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLÉ

Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

Pays de la Vanoise
Communauté du Pays Vainonnais

SAINT-MARCELLIN
VERCORS ISÈRE
COMMUNAUTÉ

Trièves

RAISON D'ÊTRE DE NOTRE SCOT : UN ACCOMPAGNATEUR DES CHANGEMENTS

Le schéma de cohérence territoriale de la grande région de Grenoble constitue notre outil commun de réflexion et de planification supra-territoriale pour les sept intercommunalités qui le portent : la communauté de communes de Bièvre Est, Bièvre Isère Communauté, Grenoble Alpes Métropole, la communauté de communes Le Grésivaudan, la communauté d'agglomération du Pays Voironnais, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et la communauté de communes du Trièves.

Il poursuit 4 ambitions, aux côtés des habitants, des collectivités et des entreprises :

- Rendre possible les transformations souhaitables pour la région grenobloise
- Réfléchir et construire des réponses face aux évolutions qui n'apparaissent pas souhaitables
- Intégrer les conséquences de long terme dans les choix de transitions
- Dans un monde qui accélère, se donner la capacité de décider dans l'incertitude mais aussi les moyens de réajuster les trajectoires en fonction des tendances constatées et des nouveaux défis.

Dans le respect de l'autonomie de chaque collectivité, le SCoT offre la possibilité :

- de penser ensemble les transformations à engager dans nos territoires, dans une dynamique d'**impulsion**, de **cadreage**, voire de portage de certaines politiques publiques ;
- d'assurer l'**articulation** entre les politiques intercommunales pour garantir que les choix de développement faits par les uns soient respectueux des intérêts des autres.

Face aux changements économiques, environnementaux et sociaux en cours, notre SCoT doit **conjuguer impératif d'action et principe de réalité**.

L'impératif d'action :

CONFORTER L'HABITABILITE DE TOUS LES TERRITOIRES

Au cours des deux décennies à venir, les habitants, acteurs économiques et collectivités de la région grenobloise vont être appelés à faire des choix importants pour ménager des conditions de vie favorables, pérenniser ou repenser leurs activités dans un monde en pleine évolution. Des réponses collectives et individuelles sont à construire pour relever un ensemble de défis :

- Évolutions démographiques et sociétales, marquées en premier lieu par le vieillissement de la population
- Adaptation aux changements climatiques et aux conséquences de la crise de la biodiversité
- Accompagnement de la transformation des paysages
- Coexistence avec les risques et prévention des nuisances
- Sécurité des personnes et des biens
- Réponse aux besoins de se loger, d'exercer ses activités et de se déplacer
- Accès aux services (à la personne, administratifs, de santé, de loisirs...)
- Gestion sobre, durable et équilibrée de l'énergie, de l'eau et des autres ressources naturelles
- Capacité à mobiliser un foncier de plus en plus contraint

Face à ces évolutions, les élus de la grande région de Grenoble appellent à réfléchir de manière coordonnée et solidaire, si besoin à arbitrer et à agir en concertation, dans l'intérêt des habitants actuels et des générations futures.

Il s'agit de choisir pour ne pas subir. Il s'agit de choisir les modalités de nos transformations plutôt que de subir les évolutions de contexte.

Le principe de réalité :

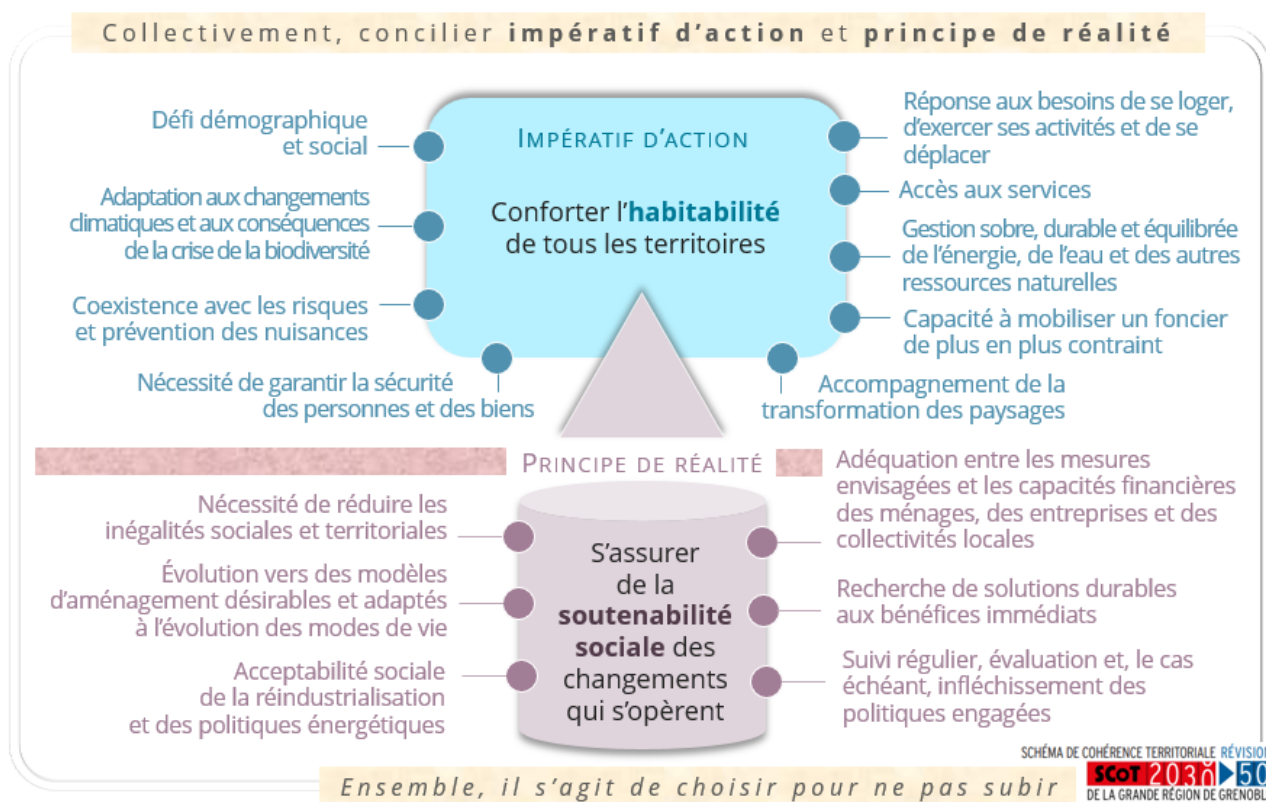
S'ASSURER DE LA SOUTENABILITE SOCIALE DES CHANGEMENTS QUI S'OPERENT

Le besoin d'agir – et parfois d'agir rapidement – ne doit pas occulter les conséquences concrètes que peuvent avoir les décisions sur le quotidien des habitants et des acteurs économiques de la région grenobloise. Pour s'assurer que les politiques engagées soient socialement acceptables, une évaluation des impacts de ces mesures sur les conditions de vie dans le territoire apparaît primordiale.

À cette fin, le SCoT intègre les attendus suivants :

- Nécessité de réduire les inégalités sociales et territoriales,
- Évolution des projets vers des modèles désirables et adaptés aux changements des modes de vie,
- Acceptabilité sociale de la réindustrialisation et des politiques énergétiques,
- Adéquation entre les mesures envisagées et les capacités financières des ménages, des entreprises et des collectivités locales,
- Recherche de solutions durables aux bénéfices immédiats, permettant de réduire les vulnérabilités et de prévenir les conséquences indésirables,
- Suivi régulier, évaluation et, le cas échéant, infléchissement / adaptation des politiques engagées.

Un SCoT accompagnateur de changements



Habitabilité = ensemble des conditions matérielles et immatérielles permettant à un lieu d'être approprié et adaptable pour l'humain ou la vie, en intégrant les aspects sociaux, environnementaux et géographiques. Elle concerne aussi bien la capacité d'un environnement à soutenir la vie que la manière dont les sociétés construisent et perçoivent cet espace.

Soutenabilité sociale = capacité d'une société à maintenir ses liens sociaux, ses institutions et ses conditions de vie sur le long terme. Elle intègre des aspects tels que l'équité, la cohésion sociale, la qualité des interactions sociales, et la capacité des populations à agir en tant qu'acteurs collectifs.

NOTRE PRIORITE : FAIRE DE LA SANTE HUMAINE ET DES ECOSYSTEMES LE MOTEUR DE NOS DYNAMIQUES TERRITORIALES

Notre SCoT doit être au service de l'intérêt général des habitants du grand territoire.

Nous voulons un SCoT favorable au bien vivre, favorable à la santé ; nous voulons manger sainement, boire une eau de qualité, respirer un air pur, nous loger convenablement et avoir une vie sociale.

Nous voulons également la même chose pour nos enfants et nos petits-enfants. De quoi auront-ils besoin ? Pouvons-nous leur permettre, dans vingt ou trente ans, de satisfaire leurs besoins fondamentaux comme nous le souhaitons aujourd'hui pour nous-mêmes, tout en tenant compte des limites planétaires ?

Dans quel environnement vivront-ils ? Pouvons-nous leur garantir un cadre de vie naturel et urbain leur permettant de s'épanouir, travailler dignement, se rencontrer, se cultiver, s'émerveiller ? Pouvons-nous les préserver des principaux risques prévisibles et des sources de nuisances ? Enfin, quelle place allons-nous accorder, dans notre projet de société, aux autres communautés d'êtres vivants ?

Avec l'allongement de la vie et les évolutions démographiques, nous devons penser à nos aînés, qui vont être plus nombreux au fil des ans. Comment leur offrir – le plus longtemps possible – une vie en bonne santé ? Peut-on favoriser le maintien d'une vie sociale active, proposer à chacun un logement, des services et un accompagnement adaptés à sa situation ?

Plus largement, nous devons chercher à juguler toutes les formes de précarités économiques et sociales, qu'elles soient liées à la situation financière, aux parcours personnels, au handicap ou à la maladie.

Pour répondre à ces besoins de "convivialité territoriale", nous souhaitons mettre l'habitant et la vie au cœur de notre document SCoT. Nous souhaitons faire de la santé globale – celle des habitants et celle des écosystèmes – le premier objectif des politiques d'aménagement.

Promouvoir cette santé globale, c'est agir sur notre façon d'habiter et de nous déplacer. C'est aussi aménager des espaces partagés et sûrs, pour les adapter aux enjeux de notre époque. C'est nous attacher à offrir à chacun des conditions d'existence dignes tout au long de la vie ; une manière de nous adresser à tous, jeunes, anciens, ruraux, urbains, dans la diversité familiale et professionnelle.

Promouvoir une santé globale, c'est aussi veiller à ce que le cadre de vie que nous proposons à nos habitants influe positivement sur leur bien-être et leur santé mentale.

Agir sur la santé globale, c'est rechercher des solutions qui visent à la fois à prévenir l'effondrement de la biodiversité, à préserver et à adapter les milieux naturels et les paysages, à agir qualitativement et quantitativement sur les ressources et, in fine, à améliorer les conditions de vie humaine.

Nous proposons que le projet d'aménagement stratégique de la grande région de Grenoble soit pensé autour de deux axes fondamentaux permettant de concourir à :

- garantir aux générations actuelles et futures un environnement vivable au regard du changement climatique, de la dégradation des milieux et des risques associés ;
- développer des conditions de vie dignes pour tous, en assurant des conditions d'accès au logement, à la formation et à l'emploi, aux mobilités et aux services.

Cette ambition ne pourra se concrétiser que si nous avons la capacité de produire – au moins pour partie – les ressources et les biens dont nous avons besoin pour vivre et nous insérer dans des échanges économiques plus larges. Nous devons aussi contribuer à le faire pour d'autres territoires, en leur faisant bénéficier de nos atouts, de nos savoir-faire et de nos compétences propres. Il nous faut pour cela **réussir les transitions économiques et adapter notre capacité productive.**

REUSSIR LES TRANSITIONS ECONOMIQUES ET ADAPTER NOTRE CAPACITE PRODUCTIVE

Le développement de l'économie alpine et dauphinoise est intimement lié aux ressources naturelles que la diversité des territoires de plaine, de montagne, de coteau, de plateau, permet de mobiliser et de valoriser. L'eau, les sols, le sous-sol et la forêt confèrent à nos territoires des atouts agricoles, sylvicoles et industriels, qu'il est nécessaire de préserver et de conforter dans leur fonction productive.

L'eau est utilisée tant pour sa capacité à générer de l'énergie que comme constituant des process industriels. Descendant les montagnes, elle a permis le développement de l'hydroélectricité. Associée à d'autres ressources locales (bois, calcaire...), elle a favorisé l'implantation de nombreuses activités économiques, notamment dans les vallées de l'Isère, du Drac et de la Romanche (papeteries, cimenteries, électrochimie, électrometallurgie...). S'écoulant dans les plaines, elle permet les cultures agricoles. Disponible en quantité et d'une pureté exceptionnelle dans les vallées du Drac et de la Romanche, elle a favorisé l'essor de l'industrie microélectronique et la constitution d'un écosystème entrepreneurial original associant recherche et industrie ("triptyque grenoblois"). Cette ressource précieuse et convoitée demeure très structurante pour l'économie locale. Beaucoup des activités qui en dépendent peuvent être considérées comme des fleurons du territoire. De sa gestion équilibrée, dépend le maintien d'une grande partie de l'économie.

Les sols sont à l'origine d'une agriculture diversifiée : grandes cultures de la Bièvre, maraîchage en plaine, nuciculture dans le Sud Grésivaudan et le Grésivaudan, élevage, pastoralisme en Belledonne... Cette production variée est une richesse pour le territoire ; elle approvisionne la consommation locale et sert l'exportation (céréales, noix de Grenoble...). La forêt fournit du bois d'œuvre (label "bois de Chartreuse") et du bois énergie. L'adaptation de ces deux secteurs d'activités au changement climatique est un véritable défi ; la nécessaire évolution des exploitations doit être soutenue.

ACCOMPAGNER LES SECTEURS ECONOMIQUES FONDAMENTAUX POUR LA VIE ET LE DEVELOPPEMENT DU SUD ISERE

La sécurité alimentaire et la qualité de l'alimentation constituent des préoccupations croissantes pour les collectivités et les habitants de nos territoires. Promouvoir des productions de qualité implique de soutenir les filières agricoles locales, notamment en garantissant aux agriculteurs des conditions d'exploitation (accès aux parcelles, mises aux normes des bâtiments, aménagements...) qui leur permettent de maintenir, adapter voire développer leurs activités. Il en va de même pour les filières forestières.

Le SCoT affirme par ailleurs la nécessité de définir une stratégie de diversification industrielle et d'articuler les autres politiques économiques, commerciales et touristiques à l'échelle du grand territoire.

Enjeux en lien avec cet objectif

- Soutien à la production agricole, sylvicole et à la sécurité alimentaire
 - Conditions d'exploitation forestière et agricole : accès aux sites d'exploitation, espaces de stockage...
- Confortement du triptyque "recherche – université – industrie"
- Soutien des filières économiques et énergétiques stratégiques
- Diversification industrielle et structuration de nouvelles filières économiques en adéquation avec les ressources et l'économie circulaire
- Évolution des pratiques d'achat et de consommation, avec ses conséquences sur la logistique de proximité
- Affirmation de la grande région de Grenoble comme destination touristique toute l'année
- Évolution des stations de montagne
 - Reconversion des stations de moyenne montagne
 - Adaptation du modèle touristique des stations de Belledonne au changement climatique

POURSUIVRE LES EFFORTS ENGAGÉS POUR LA PRÉSERVATION DES TERRES AGRICOLES ET FORESTIÈRES

La préservation des terres agricoles et forestières est une condition indispensable au maintien et au développement des productions. Elle suppose la maîtrise des pressions d'urbanisation, mais aussi des pressions d'usages qui sont exercées sur ces espaces et peuvent compromettre le maintien de certaines exploitations. Pour mettre fin, d'ici 2050, à la perte d'espaces naturels, agricoles et forestiers, le SCoT entend recentrer progressivement l'essentiel des fonctions urbaines au sein des espaces déjà bâtis.

Enjeux en lien avec cet objectif

- Maîtrise des pressions d'urbanisation sur les espaces naturels, agricoles et forestiers
- Maîtrise des pressions d'usage sur les espaces naturels, agricoles et forestiers (= consommation masquée)
- Optimisation et diversification de l'usage du foncier bâti
- Réinvestissement des friches et des locaux vacants
- Montée en puissance de l'urbanisme circulaire et de la transformation d'usage du bâti

MOBILISER LE FONCIER POUR RÉPONDRE AUX AUTRES BESOINS ÉCONOMIQUES DES TERRITOIRES

Dans une grande partie de nos territoires, le foncier disponible pour accueillir des entreprises artisanales ou industrielles se raréfie. Pour les collectivités locales, cela suppose de se doter de moyens permettant de mobiliser plus efficacement les terrains encore susceptibles d'être aménagés ou réinvestis. Les politiques d'anticipation, de programmation et de portage foncier peuvent se révéler déterminantes.

Enjeux en lien avec cet objectif

- Maîtrise de l'usage et des capacités de mutation du foncier économique
- Mobilisation de foncier économique dédié à l'industrie, à l'artisanat et à la logistique ayant une fonction support pour l'industrie
- Mobilisation de foncier pour des équipements et services supports à l'activité économique
- Densification et reconversion des zones économiques et commerciales obsolètes
- Encadrement des implantations logistiques d'ampleur

FACILITER LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE PLUS CIRCULAIRE

Des ressources naturelles plus chères et moins facilement disponibles invitent à en optimiser l'utilisation. Il s'agit de favoriser tout d'abord le réemploi, puis le recyclage des produits, permettant de mettre à disposition des entreprises et des particuliers des biens ou des matériaux de substitution. Une nouvelle économie, dite "circulaire", voit alors le jour. Souvent créatrice d'emplois non délocalisables, son développement implique que certaines conditions soient réunies, notamment la mise à disposition de foncier dédié.

Enjeux en lien avec cet objectif

- Développement des circuits courts, de l'économie circulaire et solidaire
 - Réemploi / recyclage de ressources et matériaux de construction en substitution ou complément des ressources naturelles
- Gestion des déchets

GARANTIR AUX GENERATIONS ACTUELLES ET FUTURES UN ENVIRONNEMENT VIVABLE

Les politiques d'aménagement et d'urbanisme doivent être au service de la satisfaction des besoins fondamentaux des habitants de la grande région de Grenoble. Elles doivent conjuguer une réponse adaptée aux besoins immédiats et la garantie d'une habitabilité à long terme de tous les territoires de vie. Les habitants, entreprises et collectivités veillent collectivement au maintien d'un environnement permettant d'assurer la pérennité de leurs conditions de vie et d'activités, ainsi que la bonne santé de la population et des écosystèmes de chaque territoire.

CONTRIBUER A ATTENUER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Afin de contribuer à l'effort planétaire d'atténuation du changement climatique et de réduction de la dépendance aux énergies fossiles, le SCoT accompagne les territoires de la grande région de Grenoble dans l'énoncé d'une stratégie commune de sobriété carbone et de moindre dépendance aux énergies fossiles.

Une planification énergétique à l'échelle du grand territoire est également attendue. Elle doit permettre d'adapter les capacités de production, de développer les énergies renouvelables au regard des atouts et contraintes de chaque territoire, dans une logique de complémentarité et de subsidiarité, et de promouvoir les capacités de stockage de l'énergie.

Enjeux en lien avec cet objectif

- Engagement du territoire sur une trajectoire de sobriété carbone
 - Maîtrise des consommations énergétiques dans le bâtiment et les transports
 - Capacité de séquestration carbone
- Planification énergétique (vers un schéma directeur des énergies de la grande région de Grenoble ?)
 - Développement des énergies renouvelables
- Aménagement du territoire permettant de réduire les besoins de déplacement

PROTEGER ET RESTAURER LA BIODIVERSITE ET LES ECOSYSTEMES

À l'interface de trois grandes régions biogéographiques – continentale, alpine et méditerranéenne – le sud Isère présente une diversité de milieux naturels et d'espèces qu'il lui revient de préserver comme maillons essentiels de la vie terrestre et aquatique, ainsi que pour les services rendus aux activités humaines. En tant qu'enjeu pour l'avenir de l'humanité, la conjonction de menaces qui pèse sur ces écosystèmes impose des mesures de protection des milieux, de maintien des capacités de déplacement des espèces et d'accompagnement des dynamiques écologiques.

Enjeux en lien avec cet objectif

- Protection des milieux agricoles, naturels et forestiers contre l'artificialisation
 - Protection et valorisation des habitats naturels, terrestres et aquatiques
 - Prévention du déclin des populations et des espèces animales et végétales
 - Maintien d'une diversité de gestion des milieux
 - Caractérisation et préservation des fonctionnalités écologiques des sols
 - Préservation et valorisation des espaces montagnards en tant qu'habitats naturels originaux et lieux refuge pour de nombreuses espèces
 - Préservation et valorisation des services spécifiques rendus par les écosystèmes agro-naturels et forestiers de montagne
 - Gestion des espèces exotiques envahissantes
- Maîtrise des pressions de fréquentation sur les espaces naturels fragiles
- Préservation et restauration des continuités écologiques (= trames écologiques)

ADAPTER LE SUD ISERE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AUX CONSEQUENCES DE LA CRISE DE LA BIODIVERSITE

Penser l'habitabilité des territoires au cours des vingt prochaines années implique la définition de politiques d'adaptation volontaristes et coordonnées. Les besoins concernent aussi bien nos capacités à répondre aux événements météorologiques (sécheresses, canicules, cumuls de précipitations...) pour en atténuer les conséquences que les impacts économiques, sanitaires et sociaux résultant de l'érosion de la biodiversité. Ils concernent également l'évolution du rapport aux risques naturels, accentués par le changement climatique.

Les collectivités doivent également se préparer à faire face à des vulnérabilités économiques et sociales émergentes auxquelles elles sont encore peu exposées.

Enjeux en lien avec cet objectif

- Adaptation des territoires face à l'accentuation des catastrophes naturelles et protection des populations face à l'émergence de nouveaux risques
 - Anticipation et gestion des contraintes générées par les risques majeurs sur les aménagements
 - Adaptation des formes urbaines et des constructions en zones exposées constructibles
- Adaptation des villes et centres bourgs aux effets d'îlots de chaleur et, plus généralement, développement de l'accès à des lieux de fraîcheur sur l'ensemble du territoire
- Adaptation du bâti au changement climatique

ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DES USAGES DES SOLS ET LA RESTAURATION DE LEURS FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES

La dégradation de la qualité des sols constitue une menace pour le maintien des grands équilibres écologiques et la pérennité des activités humaines sur le long terme. Les sols sains assurent des services écosystémiques essentiels, gratuits et difficilement compensables : régulation de l'eau, séquestration du carbone, cycles des nutriments, productions alimentaires, etc. Tout projet d'aménagement doit s'attacher à préserver ces fonctions ou à les rétablir pour atteindre, à terme, une absence d'artificialisation nette des sols. Les projets de renaturation contribuent activement à cet objectif.

Plus largement, les évolutions d'usages des sols – qu'ils soient souhaités ou subis – doivent être systématiquement considérés comme des opportunités d'améliorer la qualité des sites où les fonctionnalités écologiques ont été dégradées, au profit du cadre de vie, de la prévention des risques et de la biodiversité.

Une intervention coordonnée des territoires est nécessaire pour définir les conditions d'exploitation des ressources minérales, ainsi que les réaffectations possibles des sites à l'issue de l'exploitation.

Enjeux en lien avec cet objectif

- Évitement des effets indésirables liés à l'évolution des usages des sols
- Intégration de la renaturation et des solutions fondées sur la nature dans les projets d'aménagement
- Gestion durable des ressources minérales et bois
- Organisation du repli stratégique des implantations humaines sur certains espaces
(= renoncement à occuper certains espaces)
- Accompagnement de la reconversion des espaces qui risquent de devenir inhabitables

PROTEGER ET VEILLER A L'UTILISATION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU

La gestion durable et équilibrée des ressources naturelles – et en premier lieu la garantie d'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante – constitue une condition indispensable à la vie dans nos territoires. Elle passe notamment par le ralentissement du cycle de l'eau, d'une part afin de la rendre disponible pour satisfaire l'ensemble de nos besoins, d'autre part pour atténuer les conséquences néfastes des écoulements turbulents : crues torrentielles, débordements de réseaux, érosion des sols, coulées de boue, glissements de terrains, etc.

Ces politiques doivent nécessairement être envisagées à l'échelle de périmètres pertinents (bassins versants, massifs...), en intégrant également les besoins des territoires voisins.

Enjeux en lien avec cet objectif

- Préservation de l'état qualitatif et quantitatif des ressources en eau
 - Préservation de l'état qualitatif et quantitatif des cours d'eau
 - Préservation de l'état qualitatif et quantitatif des nappes souterraines et de leurs zones de sauvegarde
 - Protection des captages d'alimentation en eau potable
- Prise en compte du grand cycle de l'eau dans les projets d'aménagement
 - Gestion durable des eaux pluviales (bonne perméabilité des sols et prévention des risques hydrauliques)
 - Protection des zones humides
 - Préservation des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau et des espaces de divagation
- Gestion de la tension sur les ressources en eau
 - Prise en considération de l'adéquation entre besoins et ressources en eau
 - Vigilance sur le partage de la ressource en eau
 - Tensions sur la ressource en eau entre usages industriels, agricoles et domestiques
 - Tensions sur la ressource en eau liée à son utilisation pour la neige de culture

PREVENIR ET LIMITER LES RISQUES SANITAIRES ENVIRONNEMENTAUX

L'amélioration de la santé globale des populations appelle une implication forte et coordonnée de tous les acteurs institutionnels, économiques et sociaux en faveur de la prévention et de la limitation des risques, nuisances et pollutions générées par les activités humaines.

Ces perturbations n'ont ni la même intensité ni la même traduction selon les territoires, mais elles constituent partout des enjeux. Il apparaît indispensable de considérer leurs effets additionnels sur la santé et la qualité de vie des habitants, pour éviter les conséquences néfastes sur la physiologie comme sur le bien-être mental.

Enjeux en lien avec cet objectif

- Protection de la santé humaine
 - Amélioration de la qualité de l'air
 - Prévention des nuisances sonores
- Maîtrise des rejets d'eaux usées et industrielles dans les milieux récepteurs
- Prise en compte de la pollution existante des sols dans les aménagements
- Prévention des risques technologiques
- Prévention des pollutions lumineuses (= ciel étoilé, trame noire)

AXE STRATEGIQUE

DEVELOPPER DES CONDITIONS DE VIE DIGNES POUR TOUS

Toute politique d'aménagement conduite dans les territoires de la grande région de Grenoble doit contribuer à satisfaire les besoins fondamentaux de ses habitants, ou tout au moins ne pas altérer les ressources et structures qui permettent d'y répondre : s'alimenter, se reposer, se soigner, se loger confortablement, se protéger des dangers, se divertir, se cultiver et se ressourcer. Les politiques d'aménagement et d'urbanisme doivent également faciliter les possibilités d'intégration économique et sociale des individus : se former, travailler, s'entourer, se déplacer, s'engager dans la vie collective.

Répondre à ces besoins implique de développer une économie résidentielle, des équipements, services et infrastructures en adéquation avec l'évolution de la société, privilégiant la flexibilité et l'adaptabilité, pensés de manière coordonnée et complémentaire.

REPONDRE AUX BESOINS DE SE LOGER

Face à la difficulté qu'éprouvent certains habitants à se loger convenablement, il est nécessaire d'améliorer et - selon les besoins - d'accroître l'offre en logements. Dans le même temps, il faut tenir compte de la nécessité de préserver le foncier agricole. Ce double impératif rend incontournable la transition d'une stratégie et d'une économie de la construction neuve vers une stratégie et une économie de réinvestissement du bâti existant.

Les logements proposés devront être suffisamment diversifiés pour répondre aux capacités financières des ménages, à l'évolution des parcours résidentiels et aux besoins de tous les publics.

Enjeux en lien avec cet objectif

- Réinvestissement massif du parc de logements existants
 - Intervention sur les logements mal isolés (= "passoires thermiques" et "logements bouillottes")
 - Lutte contre l'habitat indigne et contre la vacance
 - Adaptation du parc de logements aux évolutions sociétales et environnementales
- Développement d'une offre en logements adaptée aux budgets des ménages
 - Développement de l'offre en logements abordables
 - Maintien d'une offre locative (privée et publique) suffisante pour répondre aux besoins sociaux
- Diversification de l'offre d'habitat
 - Réponses pouvant être apportées à l'évolution des parcours résidentiels
 - Développement d'une offre d'habitat réversible et modulable
- Amélioration des capacités d'accueil et d'hébergement pour des publics spécifiques / vulnérables

CREER LES CONDITIONS PERMETTANT A CHACUN DE SE FORMER ET DE TRAVAILLER POUR SUBVENIR A SES BESOINS

Chaque habitant de la région grenobloise doit pouvoir bénéficier de conditions favorables lui permettant de se former tout au long de sa vie et de faire valoir ses capacités dans des activités professionnelles ou extra-professionnelles. Favoriser l'accès à l'emploi pour tous est une condition nécessaire à l'émancipation de chacun.

Enjeux en lien avec cet objectif

- Adéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché de l'emploi dans les territoires
- Évolutions des conditions d'accès à l'emploi et d'exercice de l'activité professionnelle

PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE DE QUALITE POUR TOUS LES HABITANTS

L'environnement est tout aussi important que le logement lui-même. La diversité de l'offre en services, la prise en considération des paysages naturels, urbains et ruraux, la mise en valeur du cadre montagnard – qui est l'un des marqueurs de notre région – et la possibilité de se ressourcer concourent à la définition du cadre de vie. Chaque projet d'aménagement et de construction doit prendre en compte et valoriser ces atouts.

Les efforts engagés en faveur de la revitalisation des bourgs, des petites villes et des quartiers doivent être poursuivis, en veillant notamment au maintien des équilibres en matière d'offre commerciale et de services.

L'accompagnement social, l'offre culturelle et éducative constituent eux aussi des facteurs d'équité sociale et territoriale. Les conditions de leur maintien et de leur développement doivent être facilitées.

Les espaces périurbains sont à considérer comme de possibles lieux de redynamisation des territoires.

Enjeux en lien avec cet objectif

- Réduction des inégalités sociales et territoriales
- Organisation des lieux de services, de loisirs et de sociabilité
 - Évolution de l'offre de services de proximité (= territoires de vie / pôles de services)
 - Mutualisation des équipements
 - Accès facilité à des espaces de "nature" et de fraîcheur pour tous les habitants
- Interdépendances montagnes / vallées
- Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti et culturel local
- Mise en valeur des sites paysagers emblématiques du sud Isère
- Ajustement de l'offre commerciale aux nouvelles pratiques de consommation
- Évolution des projets vers des modèles désirables et adaptés aux changements des modes de vie
 - Prise en compte des intérêts paysagers et du bâti existant lors de la conception des projets d'aménagement
 - Poursuite des actions de rénovation urbaine et de réhabilitation des centralités historiques
 - Réinvestissement qualitatif des espaces périurbains
 - Réhabilitation / restructuration du parc d'immobilier de loisirs

REPENDRE AUX BESOINS DE DEPLACEMENT DES HABITANTS, TRAVAILLEURS ET VISITEURS DU SUD ISERE

Le maillage et la bonne interconnexion de chaque territoire de vie avec le reste de la région sont les conditions essentielles à leur vitalité économique et résidentielle. Les systèmes de mobilité doivent être sécurisés en proposant une gamme diversifiée et complémentaire de moyens de transports, adaptée aux caractéristiques locales : transports en commun, véhicules partagés, vélos, etc. Les espaces d'activités économiques, d'équipements, de commerces, de services, de loisirs culturels ou sportifs, touristiques, doivent pouvoir être accessibles en mobilité douce, dans des conditions garantissant la sécurité des usagers.

Les stratégies de renouvellement urbain sont à penser en articulation étroite avec le niveau de service existant ou projeté.

Enjeux en lien avec cet objectif

- Connexion des territoires et desserte des bassins de vie, rabattement vers les gares
- Sécurisation des systèmes de mobilité structurants face aux risques d'interruption ou de dégradation des infrastructures et services de transport
- Offre d'alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle
- Amélioration de l'accessibilité des zones d'emploi en mobilité douce
- Articulation urbanisme – transport visant à optimiser les pratiques de déplacements

POUR RELEVÉ LES DEFIS DE CE CAP 2050, IL NOUS FAUT DEFINIR DES TRAJECTOIRES DIFFERENCIEES ET MODULABLES, ANCREES DANS LES REALITES DE NOS TERRITOIRES

La concrétisation des ambitions que nous nous sommes données à horizon 2050 implique que chacune des intercommunalités de la grande région de Grenoble définisse une stratégie lui permettant de progresser vers les objectifs définis en commun. Les **trajectoires territoriales** ainsi dessinées doivent tenir compte des spécificités, forces, atouts et vulnérabilités de chacun, tout en intégrant les risques systémiques connus ou pressentis. Elles doivent également permettre de composer avec les aléas conjoncturels, sans que les inflexions rendues nécessaires ne constituent pour autant un renoncement au cap poursuivi sur le long terme.

Chaque trajectoire territoriale sera établie en répondant à des préoccupations communes, en particulier :

- un aménagement de l'espace adapté au sein de chaque intercommunalité et négocié entre territoires,
- des cœurs de villes, des bourgs et des villages dynamiques,
- des modalités de développement en adéquation avec les ressources disponibles et respectueuses des écosystèmes,
- une économie robuste et résiliente, fondée sur les spécificités de nos territoires et savoir-faire locaux,
- une offre en logement, en mobilité et en équipements répondant aux évolutions démographiques et sociétales.

Les trajectoires territoriales doivent pouvoir être réajustées avec les intercommunalités lorsque l'évolution du contexte global ou régional fait apparaître une distorsion entre les ambitions poursuivies à long terme (= le cap) et l'efficacité ou l'efficacit  des moyens mis en œuvre pour y répondre.

Enfin, la démarche adoptée doit également permettre de se préparer à l'improbable, pour affronter plus efficacement les renversements de tendances ou les situations de crise et se donner les moyens de saisir de nouvelles opportunités permettant de progresser dans le sens des objectifs stratégiques portés par le SCoT.



INTEGRER DANS LES TRAJECTOIRES TERRITORIALES LES SPECIFICITES PROPRES AUX ESPACES DE MONTAGNE

Grenoble Alpes Métropole, le Grésivaudan, le Pays Voironnais, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et le Trièves intègrent des espaces de montagne : massif de Belledonne, balcons et contreforts de Chartreuse, du Vercors et du Dévoluy. Ces espaces présentent une vulnérabilité accrue au changement climatique, des sensibilités écologiques et paysagères originales, des ressources en eau soumises à de fortes variations saisonnières, des implantations et activités humaines fortement influencées par l'altitude, les contraintes topographiques et les risques naturels. Ils sont aussi appréhendés comme des espaces "refuge" et font à ce titre l'objet d'une forte attraction. Certains sites sensibles apparaissent surfréquentés, appelant à mieux réguler les capacités d'accueil.

S'y sont développés des rapports singuliers de solidarités entre les habitants, mais on y observe aussi parfois des conflits d'usages entre les publics qui y vivent, y travaillent ou les fréquentent plus occasionnellement (loisirs, tourisme).

Ces particularités justifient que les trajectoires de ces cinq territoires intègrent des réponses adaptées à ces espaces montagnards. Elles doivent être pensées en tenant compte des caractéristiques propres à chaque massif.

CONDITION DE REUSSITE DE NOTRE PROJET : VERS DE NOUVELLES FORMES DE SOLIDARITES ET DE COOPERATIONS TERRITORIALES

Fiers de représenter des territoires diversifiés et singuliers, nous sommes pour autant conscients de partager ensemble une communauté de destin. **Nos complémentarités font notre force et renforcent notre capacité à agir.**

Nous invitons donc les intercommunalités, communes et partenaires du SCoT de la grande région de Grenoble à renouveler les conditions de dialogue interterritorial et à penser de nouvelles formes de solidarité en s'appuyant sur le **principe de subsidiarité**. Chaque collectivité compétente est reconnue comme la plus légitime pour conduire l'action publique au plus proche de ceux qui sont directement concernés par cette action. Notre SCoT propose un cadre de réflexion ou de coordination commune des politiques territoriales, chaque fois que cette réflexion gagne – en pertinence et en efficacité – à être portée à l'échelle supra-communale. Selon les compétences des intercommunalités, les attendus vis-à-vis du SCoT peuvent donc être différents et évoluer.

Ce besoin de réflexion interterritoriale apparaît notamment dans les domaines suivants :

- Définition des conditions garantissant un développement solidaire et équilibré entre les intercommunalités de la grande région de Grenoble et principes permettant d'assurer les complémentarités entre les pôles urbains et ruraux au sein de chaque territoire de vie
 - ➔ Les critères structurants à prendre en considération sont les possibilités de développement économique, l'offre en logements, le niveau de services, de commerces, d'équipements et de formation, les conditions d'accessibilité et de mobilité, ainsi que l'aptitude à gérer de manière économe le foncier
- Gestion collective des ressources partagées à l'échelle du grand territoire, en lien le cas échéant avec les autres territoires des espaces alpin et rhodanien
- Approche globale sur la réduction des vulnérabilités face aux risques naturels et industriels
- Stratégies communes de sobriété foncière, de sobriété énergétique et d'adaptation face au changement climatique
- Préservation et restauration des continuités écologiques majeures, permettant notamment le libre déplacement des espèces le long du réseau hydrographique et entre les massifs
- Stratégie concertée de réindustrialisation et de mobilisation du foncier économique
- Projets alimentaires interterritoriaux
- Articulation entre les politiques de l'habitat
- Stratégie commune d'articulation des politiques d'urbanisme et de déplacements
- Répartition et conditions de desserte des grands équipements, tenant compte de leur rayonnement

Chaque fois que cela apparaîtra pertinent, nous souhaitons associer à ce dialogue interterritorial les **territoires voisins**, que ceux-ci soient limitrophes de la grande région de Grenoble ou plus éloignés.

Ces réflexions peuvent être conduites soit dans le cadre du SCoT ou du dialogue inter-SCoT, soit au sein de scènes d'échanges dédiées, dans un périmètre territorial pertinent. Le SCoT est garant de l'articulation et de la transversalité de ces approches.

Nous appelons enfin à de nouvelles formes de solidarités entre les acteurs et habitants de nos territoires : clusters d'activités, mutualisations, solidarités générationnelles et intergénérationnelles, développement de l'habitat participatif et inclusif, comme moyens de réponse aux immenses défis économiques, sociaux et environnementaux qui se présentent à nous.

L'impact de nos actions dépend plus que jamais de notre capacité à coopérer et à nous adapter.

Ce document constitue une étape, traduisant le travail réalisé depuis plus d'un an par les élus de l'EP SCoT et des intercommunalités.

Conçu sur la base des échanges nourris avec les acteurs du territoire, enrichi par les intercommunalités, il a été débattu et légèrement ajusté lors du Comité syndical du 4 février 2026 dans une version préfigurant le Projet d'aménagement stratégique du futur SCoT.

En formulant la raison d'être du SCoT et les impératifs pour l'avenir de la grande région de Grenoble, en inscrivant le principe de trajectoires appropriées aux caractéristiques des intercommunalités, il constituera une transmission aux futurs élus issus des élections de mars 2026, en vue de poursuivre la révision du SCoT avec 2050 en perspectives.